L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No. 73 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 27 DÉCEMBRE.

La religion et la révolution à la Tribune française.

Assemblée de Versailles.—Séance du 5 décembre.

Mgr Dupanloup. J'avais voulu d'abord demander la parole pour un fait personnel, mais cela n'eût pas été peut-être parfaitement sincère. Sans doute j'ai été profondément affligé du discours de M. Challemel-Lacour; mais ce n'est pas là un fait personnel. Car mes amis en ont été blessés comme moi. (Approbation à droite.)

Il est vrai que mon nom a été prononcé plusieurs fois, et particulièrement à l'occasion du *Syllabus*. J'ai le droit et le devoir de répondre, et je le ferai.

Du discours que vous avez entendu, je ne dirai que ceci: c'est que M. Challemel-Lacour s'est trompé de sujet, de temps et de lieu.

Au lieu de discuter la question pacifique de l'enseignement supérieur, dans laquelle il voulait bien reconnaître notre compétence, l'orateur a fait un réquisitoire passionné; il a fait le procès, le jugement, et prononcé la condamnation de l'Eglise catholique, de tous les catholiques.

Il les a représentés comme les ennemis de la société, de l'Etat, des lois et des institutions du pays, comme les ennemis de la paix publique, comme des fauteurs de désordre, suscitant à l'étranger des préventions contre la France. (Très bien! très bien! à droite.)

A cette sentence, il ne manque plus qu'un exécuteur. (Nouvelles approbations sur les mêmes bancs.—Protestations à gauche.)

J'ai cru que, reprenant contre les catholiques la parole de Tacite et du paganisme, il nous déclarait les ennemis du genre humain: Odium generis humani. (Bruit.) Oui, tel est le sens de son discours: les catholiques sont des hommes odieux, les ennemis de la société humaine. (Bruit et dénégations à gauche.)

Il s'est trompé aussi de temps, car il a parlé de l'Eglise et du clergé catholique comme on en parlait en 1793. (Protestations à gauche.—Très bien! et applaudissements à droite.)

M. Jules Simon.—Non! non! C'est de la violence!

Mgr Dupanloup.—Je demande à M. Jules Simon de vouloir bien se faire entendre.

M. Jules Simon.—Je dis que vous exagérez les paroles de l'orateur. (Réclamations à droite.)

Mgr Dupanloup.—J'ajoute qu'il s'est trompé de lieu; en l'entendant, je me suis cru transporté dans une autre Assemblée et j'ai cru reconnaître la feinte modération d'un membre du comité de salut public.... (Interruptions bruyantes à gauche.—Applaudissements à droite et au centre.

M. Henri de Lacretelle.—C'est de la provocation, monseigneur!

M. le président.—N'interrompez pas!

Mgr Dupanloup.—Vous me direz peut-être: " Mais vous-même, vous évêque, vous prêtre, vous chrétien, est-ce que vous ne parlez pas avec une sévérité extrême de la Révolution et des révolutionnaires?"

Eh bien! oui, messieurs! Mais il y a ici une différence profonde que l'honneur et la loyauté ne permettent pas d'oublier: c'est que les révolutionnaires ne sont pas revêtus d'un vêtement personnel qui les désigne aux coups de la foule et à la mort! (Rumeurs et réclamations à gauche.—Vives marques d'assentiment à droite.)

M. le comte de Rességuier.—C'est très vrai! Ce n'est que trop vrai!

Plusieurs membres à gauche.—C'est de la provocation!

M. de Pressensé. — Voulez-vous nous faire voter contre une loi dont nous acceptons le principe!

M. le comte de Rességuier.—Votez contre! Nous ne demandons pas mieux.

Mgr Dupanloup.—Et j'ajoute que si une émeute triomphante entrait ici quelque jour, les émeutiers ne me prendraient jamais pour M. Challemel-Lacour, ni M. Challemel-Lacour pour moi. (Rumeurs et interruptions diverses à gauche.)

Un membre.—Ce n'est pas de la discussion, ce sont des personnalités.

M. Paul Morin.—Si nous disions cela, on nous rappellerait à l'ordre. (Bruit.)

M. le président.—J'invite de nouveau les interrupteurs à faire silence. Hier, l'orateur a été parfaitement écouté, malgré les sentiments que sa parole pouvait provoquer dans une grande partie de l'Assemblée. C'est vrai! (Très bien! à droite.)

Mgr Dupanloup.—Mais il y a dans le discours auquel je réponds quelque chose de plus étrange encore. L'orateur a été dire qu'il repoussait la liberté de l'enseignement supérieur parce que l'Eglise catholique devait en profiter.

On a répondu que deux institutions non catholiques étaient déjà prêtes, à Paris, à profiter de la loi. Peu importe. On dit: Nous ne voulons point de la concurrence avec vous: nous en avons peur. Nous sommes des libéraux qui avons peur de la liberté. (Très bien! très bien! à droite.—Bruit.)

On nous dit encore: La confiance des pères de famille ira vers vous. Si au milieu des ruines de la France il reste quelque chose qui puisse nous réjouir, c'est la confiance des pères de famille. (Très bien! très bien!)

Vous avez parlé de la Belgique. Laissez-moi vous dire que si M. le comte de Merode était ici il vous nommerait non pas des libéraux, mais des libératres! (Nouvelle approbation à droite.) comme on dit d'une méchante mère: c'est une marâtre.

Je dis que quand un parti en est là, il ne lui reste pas assez de générosité pour faire des lois libérales et pour chercher dans la loi commune le bien du pays et l'instruction de la jeunesse française. (Très bien! très bien! à droite.)

Et à présent, ce qui me touche personnellement importe peu: cependant il est des points auxquels je vais répondre. Vous m'avez demandé si j'étais un interprète intéressé du Syllabus, du Syllabus dont, permettez-moi de vous le dire, vous ne comprenez ni la portée, ni le sens, ni la valeur. (Très bien! très bien! — Bruit à gauche.)

Je vous répondrai d'abord que j'ai été un interprète probablement aussi autorisé que les journalistes et les jacobins. Et, parmi ces journalistes, je n'excepte même pas les journalistes de la République française. Les rédacteurs les plus autorisés du journal le plus littéraire ont, il y a dix ans cette année même, fait une traduction de ce Syllabus. Eh bien, j'y ai trouvé soixante treize contre-sens et contre bon sens. (Nouveaux rires à droite.)

Je l'ai démontré, cela était facile: il suffisait d'être un professeur de sixième; on ne m'a rien répondu, pas plus les professeurs de sixième que les professeurs de rhétorique. Je sais bien que M. Challemel-Lacour est un professeur d'un plus haut rang; mais je n'hésite pas à dire que lui-même n'a pas compris et ne traduirait pas bien le Syllabus. (Oh! oh! à gauche.)

Et de même que moi, qui n'entends rien à la médecine, j'ai failli prendre dans une récente maladie du cyanure de potassium pour du bromure de potassium (Rires à droite), c'est-à-dire un poison pour un remède; de même, en sens inverse, vous avez pris dans le Syllabus, le remède pour le poison. (Applaudissements à droite.—Murmures à gauche.)

Jamais le saint-père ne m'a chargé d'interpréter le Syllabus, mais il m'a fait l'honneur de m'adresser, à propos d'une brochure que j'ai publiée, il y a dix ans, sur ce sujet, une lettre approbative que vous trouverez en tête de la 34e édition de ma brochure. (Rires.) Je vais vous donner lecture de la traduction.

Une voix à gauche.—Garantie sans contre-sens! (Rires à gauche.)

Mgr Dupanloup.—Aimez-vous mieux le latin? (Rires d'assentiment et applaudissements à droite.) Le voici.

Le Saint-Père parle des erreurs condamnées par lui, et en même temps par mes frères dans l'épiscopat et par moi-même "eodem plane sensu, dit-il, quo a nobis fuerant reprobati." Et il veut bien approuver mon écrit: "Opusculum ubi, ajoute-t-il, impavida fratrum tuorum interpellatione commendata, iis te toto pectore accedere declaras.... Hanc autem lucubrationem avide versantes, non sine voluptate vidimus. Te non modo recensuisse, meritoque damnasse contemptui calumnias et errores ephemeridum a quibus fœdissime perversus fuerat propositarum nobis doctrinæ intellectus, etc."

Messieurs, vous trouverez le texte français et le texte latin dans cette brochure, et je ne vous ferai pas l'injure de vous lire la traduction.

Je dois ajouter que j'ai reçu 600 lettres d'évêques, venues de toutes les parties du monde catholique,—je les conserve et je les montrerai à qui voudra les voir,—et qui m'ont chaleureusement félicité. (Applaudissements à droite.)

Maintenant, ce qui vous irrite particulièrement contre le Syllabus, c'est que vous le croyez ennemi des institutions modernes. (Oui! oui! à gauche.) Je vais vous répondre. (Ah! ah! à gauche. — Ecoutez! à droite.) Ici vous me demandez une interprétation certaine et vous avez le droit de la demander. En voici une certaine et textuelle. Par qui a-t-elle été écrite? Elle a été écrite à Rome même, sous les yeux du pape, par les rédacteurs de la *Civilta Cattolica*, et voici sur ce point grave ce qu'ils ont écrit:

"Les libertés modernes, considérées comme des institutions appropriées aux conditions et aux nécessités de tels ou tels peuples, les catholiques peuvent"—non pas seulement les accepter—"peuvent les aimer et les défendre." — Entendez ces mots-là. (Exclamations diverses à gauche.—Applaudissements à droite.) "....et ils font une œuvre bonne et utile quand ils les emploient le plus efficacement qu'ils peuvent au service de la vérité et de la justice." (Nouvelles exclamations à gauche.—Très bien! très bien! à droite.)

Une des choses qui m'ont le plus attristé dans le discours de M. Challemel-Lacour, c'est quand il a dénoncé le clergé et la doctrine catholique comme un péril social. Cela m'a affligé, et vous le comprendrez sans peine. Mais j'ajoute que je connais pour la société un autre péril que l'Eglise catholique; c'est l'athéisme et le matérialisme, qui lèvent plus haut que jamais la tête parmi nous. (Mouvements divers.) Nul ne peut le contester; s'il le fallait, j'en donnerais la preuve à cette tribune, acceptant devant cette grande Assemblée, et avec qui que ce soit, la discussion la plus étendue et la plus complète. (Interruptions à gauche.)

Vous ne le voulez pas? je le comprends.

Mgr Dupanloup.—Voilà, messieurs, où est le péril; il y a quelques années, je l'ai dénoncé dans un écrit qui a eu quelque retentissement: L'Athéisme est le péril social! Et malheureusement je n'ai pas été un faux prophète.

Je lisais en 1871 ces paroles dans un journal: "La révolution de 1871 est athée.... nous biffons Dieu, et aucune voix ne s'élèvera pour nous maudire le jour où nous aurons fusillé l'archevêque de Paris." (Mouvement prolongé à droite.—Rumeurs et réclamations diverses à gauche.)

M. Henri de Lacretelle et plusieurs membres à gauche.—Le nom du journal! Donnez le nom!

Mgr Dupanloup. — Je ne suis ici pour dénoncer, ni les noms, ni les journalistes.... (Bruyantes exclamations à gauche.)

Plusieurs membres à gauche.—Nommez! nommez!

Mgr Dupanloup.—Je suis prêt à dire le nom à ceux d'entre vous qui voudront bien me le demander.

Voix à gauche.—Le nom! dites-le!

Mgr Dupanloup.—Non, non, je ne le dirai pas ici. (Nouvelles exclamations à gauche.—Approbation à droite.)

J'ai lu cet article....

Voix à gauche.—Le nom! le nom!

M. le président.—J'invite les interrupteurs à faire silence. Il est impossible d'entraver une discussion au point où cela a lieu en ce moment. (Réclamations à gauche.)

M. le Royer.—Cela n'a pas été imprimé en France.

Mgr Dupanloup.—Cela a été imprimé, et lu, en France, à Paris, pendant la Commune.

Ce qu'on nous reproche encore....

Nouveaux cris à gauche.—Le nom! le nom!

A droite.—N'interrompez pas! A l'ordre! à l'ordre!

M. le président.—Je réclame de nouveau le silence.

M. Henri de Lacretelle au pied de la tribune.—Nous ne pouvons pas nous laisser accuser d'athéisme.

M. le président.—L'orateur qui est à la tribune est maître de son discours. (Bruyantes interruptions à gauche.) Je serai obligé de prier les membres qui se tiennent dans l'hémicicle et qui interrompent l'orateur de reprendre leur place. (Rumeurs à gauche.)

M. Gambetta.—On ne peut pas citer à la charge d'un parti un document pareil sans dire de qui il émane. (Assentiment à gauche.)

M. le président.—L'orateur n'a point mis à la charge d'un parti représenté dans cette enceinte la citation qu'il vient de faire.

A gauche.—Si! Si! c'est un outrage!

Un membre.—Que l'orateur le déclare!

M. Cazot.—A quoi sert la citation alors?

Mgr Dupanloup.—La citation? Je vais vous dire à quoi elle sert.

A gauche.—Le nom! le nom!

Mgr Dupanloup.—Sans le nom; mais je vous atteste que je suis prêt à le dire à chacun de vous. (Mouvements divers.)

A gauche.—Ce n'est pas la même chose!

Mgr Dupanloup.—Mais, messieurs, je ne me fais pas ici dénonciateur; je ne veux pas dire le nom à cette tribune. (Interruption.)

M. Lepère.—Ce n'est pas nous qui avons besoin de le savoir, c'est le pays.

A droite.—Laissez donc parler.

M. le président.—Permettez, messieurs, que la discussion continue. Dans ce moment, la liberté de la tribune est entravée par ces exclamations persistantes. Je rappellerai à l'ordre ceux qui interrompront. (Rumeurs à gauche.)

M. Gambetta.—Sont-ce là des procédés d'argumentation?

M. le comte de Rességuier, se tournant vers la gauche.—Fusiller les archevêques, c'est un procédé, sans doute? (Bruit croissant.)

Mgr Dupanloup.—Mais, messieurs....

M. Gambetta.—Vous ne voudriez pas qu'on vous opposât une citation de ce genre-là! Réclamations à droite.—A l'ordre!)

M. le président.—Monsieur Gambetta, si vous continuez à interrompre, je vous rappellerai à l'ordre. (Exclamations à gauche.—Approbation à droite.)

Mgr Dupanloup. — Permettez-moi de vous dire, messieurs, que je pourrais vous faire d'autres citations qui vous épouvanteraient. (Bruit à gauche.) Laissez-moi ajouter que, dans des thèses qui ont été soutenues devant l'Académie de médecine, la liberté morale et la responsabilité morale étaient absolument niées. Dans une de ces thèses on disait que dans les assassinats, les criminels ce n'étaient pas les assassins, mais les magistrats qui les condamnent. (Mouvement à droite. Réclamations à gauche.)

Vous me demanderez le nom encore: je ne vous le dirai pas. (Ah! ah! à gauche.) Je prêterai, du reste, la thèse dont je parle à celui d'entre vous qui désirerait la lire.

A gauche.—Le nom du journal! (Murmures et réclamations à droite.)

M. de la Borderie, se tournant vers la gauche.—Désavouez la Commune une bonne fois. (Bruit.)

M. Tolain.—C'est le droit à la calomnie dont on use!

Un membre à gauche, s'adressant à Mgr Dupanloup.—Vous ne voulez pas nommer le journal! (Bruit confus.)

M. le président.—L'orateur avait parfaitement le droit d'appliquer ces maximes à ceux qui les ont mises en pratique. (Très bien! très bien! à droite. Agitation prolongée.)

(L'orateur s'interrompt quelques instants pour attendre que le silence se rétablisse.)

Un membre à gauche.—C'est clair! continuez!

A droite et au centre.—A l'ordre! l'ordre!

M. le président.—Cette interruption est inconvenante, je n'en connais pas l'auteur, mais elle mériterait certainement un rappel à l'ordre. (Très bien! à droite et au centre.)

Mgr Dupanloup.—On a dit encore: Si cette loi est votée, vous ruinez l'unité morale du pays et vous y semez des divisions.

Dussé-je, messieurs, vous irriter encore,—je ne le désire pas, mais je ne le crains pas beaucoup.... (Exclamations à gauche.—Très bien! très bien! à droite et au centre), je vous demanderai ce que signifie cette accusation que nous jetterons la division dans le pays et que nous troublerons son unité morale. Lorsque le matérialisme et l'athéisme relèvent si haut la tête, nous ne pourrions pas résister, nous laisserions nos adversaires parler seuls!

Vous dites dans un langage étrange, que cette loi coupera les communications entre les citoyens. Quoi! dans un pays où chaque année il s'imprime une si prodigieuse quantité de livres et de journaux! Mais vous avez fait entendre une autre parole qui m'a été encore plus pénible: vous avez dit que l'étranger nous épiait! Ah! c'était là introduire un élément malheureux dans ce débat. Comment! l'Allemagne épierait chez nous la liberté de l'enseignement! Cela n'a pas de raison.

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Et les mandements des évêques!

Mgr Dupanloup.—Vous craignez, messieurs, le qu'en dira-t-on de l'ennemi. Eh bien, moi, je ne suis qu'un évêque, mais j'ai plus de fierté française que cela.

J'achève ce que j'ai été condamné à dire avec regret: nous avons été attaqués très douloureusement: nous avons, nous aussi, le droit de légitime défense, j'en ai usé et j'espère bien le faire ainsi toutes les fois que cela sera nécessaire, et tant que la raison, la vérité et la justice auront le droit de se faire entendre. (Très bien! très bien! et applaudissements répétés à droite et au centre.—L'orateur en retournant à sa place est vivement félicité par ses collègues de la droite.)

M. le président.—La parole est à M. Bardoux.

M. Challemel-Lacour.—Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président.—Vous avez la parole.

M. Challemel-Lacour.—Messieurs, dans les paroles que vient de prononcer M. l'évêque d'Orléans, il y a une partie presque tragique, et il y en a une autre qui m'a beaucoup plus étonné que la première car elle a eu le don tour à tour d'irriter et de dérider l'Assemblée. (Murmures à droite.—Rires sur plusieurs bancs à gauche.) Il eût mieux valu peut-être que sa protestation ou ses explications, s'il les croyait nécessaires, eussent un caractère simplement sérieux. (Exclamations et nouveaux murmures à droite.—Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.)

Quand au fond de la question que M. l'évêque d'Orléans est venu traiter à nouveau sous prétexte de rectifier le fait personnel....(Protestations à droite), comme il n'a apporté aucun argument nouveau, aucun fait nouveau, je n'ai ni à atténuer, ni à modifier, ni à expliquer ce que j'ai dit, je n'ai qu'à le maintenir. (Rumeurs à droite.—Approbation sur plusieurs bancs à gauche.)

En ce qui concerne le fait personnel lui-même, à savoir l'interprétation que M. l'évêque d'Orléans a donnée du Syllabus, il a répété ici une fois de plus une allégation qu'il avait souvent émise, et qui n'en est pas moins vaine. (Protestations à droite.) Car, messieurs, si le texte du Syllabus est en latin, il en existe une traduction officielle, authentique, que tout le monde a pu lire et qui se vend, puisque nous sommes ici pour donner des adresses de libraires....(Très bien! très bien! et applaudissements bruyants à gauche.—Murmures à droite.)

M. le président.—Vous n'avez pas l'intention, je pense, en prononçant ces paroles, de les appliquer à Mgr l'évêque d'Orléans? (Très bien! à droite.)

M. Challemel-Lacour.—Et qui se vend chez M. Adrien Leclerc, rue Cassette.

M. Gambetta.—Le numéro! (Rires à gauche.)

Un membre à droite.—Vous déridez l'Assemblée!

M. Challemel-Lacour.—Quant au sens que je lui applique, c'est celui que l'Europe intelligente tout entière lui donne, et ce n'est pas une interprétation plus ou moins approuvée par un prélat, ni l'interprétation d'un journaliste, qui pourrait prévaloir contre le sens naturel et incontestable d'un texte que tout l'Europe et l'univers ont sous les yeux. (Très bien! sur divers bancs à gauche.)

Il ne me reste, messieurs, qu'un mot à dire, et c'est sur ce qui me concerne personnellement.

Le caractère dont est revêtu M. l'évêque d'Orléans, la robe qu'il porte et dont il vous a parlé, m'interdisent de lui répondre comme je pourrais le faire....(Interruptions et rumeurs à droite.—Très bien! très bien! sur plusieurs bancs à gauche.)

Quant à l'interprétation qu'il a faite de mon discours, quant aux commentaires qu'il y a ajoutés, je les livre au jugement de tous les hommes de bonne foi de cette Assemblée......(Exclamations ironiques à droite); au jugement de tous les gens sensés dans le monde et de tous ceux qui ont encore quelque souci de la dignité de l'épiscopat. (Protestations nombreuses et murmures à droite. — Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.—L'orateur en retournant à son banc est acclamé par ses amis.)

M. le président.—Parmi les hommes qui ont le plus grand souci de la dignité de l'épiscopat, je pense que M. Challemel-Lacour met au premier rang l'orateur qui [illegible] (Applaudissements répétés à droite et au centre gauche.)

M. Charreyron.—Une des gloires de la France! (Très bien! à droite.)

Premières Représentations.

Théâtre de la Gaîté. — *La Haine*, drame en cinq actes et huit tableaux, par M. Victorien Sardou.

Placé dans l'alternative d'ajourner à demain le compte-rendu d'une œuvre aussi considérable que *La Haine*, ou de ne présenter au public qu'une appréciation incomplète et hâtive, je prends le parti de couper la difficulté en deux. Aujourd'hui je vais raconter la pièce. Je la jugerai demain.

En écrivant *La Haine* M. Victorien Sardou tenait contre soi-même la plus redoutable gageure. Il s'agissait de traiter à nouveau le sujet de *Patrie* en écrivant une seconde pièce qui ne ressemblât pas du tout à la première. Ce tour de force a réussi. Les deux drames renferment la même signification patriotique; ils enseignent l'un et l'autre l'oubli, la réconciliation, le sacrifice des injures privées en face de l'étranger. Mais ils arrivent au but commun par des moyens essentiellement différents.

L'action du drame nouveau possède une intensité dramatique supérieure à celle de son aîné, en ce qu'elle se suffit à elle-même et qu'elle n'emprunte le secours d'aucun épisode secondaire. L'analyste le plus habile n'aurait pu expliquer le sujet de *Patrie* sans entrer dans quelques développements; en effet, à partir du moment où le comte de Ryzoor pardonnait à Carloo qui l'avait trahi, une première pièce finissait, et l'on entrait dans une série d'épilogues, qui ne se commandaient pas nécessairement l'un l'autre.

Le sujet de *La Haine*, au contraire, tient tout entier dans cette terrible formule: une fille violée, qui, après avoir poignardé son ravisseur, le sauve, par amour, et meurt ensuite avec lui, tuée à son tour par une famille qui ne pardonne ni l'outrage, ni la mésalliance.

Traité dans les formes succinctes d'un réalisme sans horizons, comme le pratiquent M. Thouroude ou M. Zola, ce thème émouvant n'aurait conduit qu'à de plates horreurs. C'est au contraire le privilège du drame historique, qui de nos jours fait la fonction que remplissait autrefois la tragédie classique, d'ennoblir les passions, de les purger, comme disait Aristote, en mêlant les intérêts privés à ceux de la place publique, en encadrant un drame intime dans la destinée générale d'un peuple ou d'un pays.

Tel est l'artifice légitime dont M. Victorien Sardou a fait usage. Le milieu qu'il a choisi se prête historiquement aux folies exubérantes de l'amour furieux et de la haine sauvage. Il nous a placés en plein quatorzième siècle, au centre de ces petites républiques italiennes dont Sismondi écrivit l'histoire il y a cinquante ans avec une sincérité si démonstrative que, s'il ne travaillait pas pour dégoûter des libertés républicaines et communales, et pour inspirer l'amour de la tyrannie monarchique et centralisatrice, c'est qu'apparemment l'illustre historien genevois, instrument aveugle d'une impulsion mystérieuse, ne savait pas ce qu'il faisait.

En lisant avec quelque attention les pages 381 à 389 du quatrième volume de Sismondi, le lecteur le plus étranger à ces annales obscures et sanglantes en saura plus qu'il ne voudra sur les mœurs étranges que le drame de M. Sardou retrace avec fidélité.

Il me suffit de rappeler qu'en 1369, la ville de Sienne, ou la République de Sienne, la Commune de Sienne, dirons-nous aujourd'hui, était divisée à peu près en autant de factions qu'elle comptait de quartiers. Guelfes contre Gibelins, démagogues contre aristocrates, impériaux contre papalistes, et surtout pauvres contre riches, les rivalités personnelles brochant sur le tout, tel était l'état intérieur de cette République modèle, divisée, sur toute question, en deux camps, dont l'un proscrivait l'autre, jusqu'à ce que, par un nouveau revirement de fortune, il en fût proscrit à son tour. Pendant ce temps, l'Empereur d'Allemagne, couronné César à Rome, rôdait comme un brigand épique autour des républiques en querelle, et leur extorquait quelque rançon pour leur laisser la seule liberté qui leur fût chère: celle de s'entr'égorger.

Cependant, un jour, illuminés par quelque retour de raison, les Siennois des deux factions principales s'entendirent pour résister à Charles de Bohême, margrave de Moravie, roi de Bohême, roi des Romains, roi de Lombardie et empereur d'Allemagne, qui fut cruellement battu.

C'est à la veille de ce jour, qui coïncidait avec la Nativité de la Vierge, 8 septembre 1369, que commence le drame, dont il va nous être facile, grâce aux explications préliminaires qui précèdent, de suivre les péripéties, acte par acte, tableau par tableau.

Premier acte.—On se bat dans la campagne; les proscrits guelfes de Sienne reviennent en force, grossis par quelques compagnies d'aventuriers allemands, sous la conduite d'Orso Savagnano, fils d'un cardeur de laine. Cet Orso, espèce de héros populaire, moitié tribun, moitié soldat, avait osé, un jour de fête dans les rues de Sienne, lancer une couronne de fleurs à Cordelia Saraceni, qui se trouvait au balcon de son palais; l'altière patricienne, sœur des deux plus nobles gibelins de la ville, Ercole et Giugurtha Saraceni, rejeta la couronne en plein visage à l'artisan guelfe, en accompagnant l'affront matériel de paroles méprisantes pour son sang plébéien. De là, LA HAINE.

Le combat se rapproche: les Gibelins faiblissent; bientôt les Guelfes arrivent victorieux jusqu'à une herse qui défend une poterne précisément en face du palais Saraceni. Un homme monte sur la muraille, c'est Orso; une femme paraît au balcon, c'est Cordelia.—Femme, crie impérieusement Orso, fais ouvrir la herse par tes valets.—Ce n'est pas le moment, répond Cordelia, d'ouvrir les portes quand les voleurs sont dans la ville.—Malheur à toi! s'écrie Orso exaspéré.

On donne l'assaut, les murailles sont escaladées. Orso pénètre dans le palais Saraceni. Ce n'est pas assez de la mort pour l'infortunée Cordelia. Au lieu de la jeter par la fenêtre comme l'exige la foule hurlante, Orso la ramène à demi-étranglée dans l'intérieur du palais. Une infâme vengeance va s'accomplir.

Deuxième acte: premier tableau.—Malgré leur apparent triomphe, les guelfes ne sont maîtres que de la moitié de la ville; on a perdu beaucoup de monde des deux côtés; parmi les morts gibelins se trouve Andréino, un enfant de quinze ans, le fils d'Uberta, la vieille nourrice de Cordelia. Les guelfes demandent une trêve pour soigner les blessés et enterrer les morts: ces braves gens se plaisent au carnage, mais ils craignent la peste. Le palais des Saraceni est en feu. Cordelia a-t-elle péri dans l'incendie? Telle est la question que se posent ses frères. La réponse ne se fait pas attendre. Cordelia est vivante, mais si elle ne souhaite pas encore d'être morte, c'est qu'elle veut d'abord être vengée. Mais de qui? Elle ne connaît rien du misérable que sa voix....

Deuxième tableau.—Devant le parvis du Dôme (c'est-à-dire de la cathédrale, il *duomo* en italien), Guelfes et Gibelins se trouvent en présence, prétendant chacun de son côté assister à la messe solennelle pour la nativité de la Vierge; ils en vont venir aux mains encore une fois, lorsque la grande porte de l'église s'ouvre, et l'évêque Azzelino paraît sur les marches; —Est-ce là, Siennois, ce que vous appelez la trêve de la Vierge? L'église n'est à personne qu'à Dieu; chrétiens sans vertu et sans foi, déposez vos armes, ou les portes que je vous ferme à tous vivants, je ne les ouvrirai même pas à vos cercueils.

Tous s'inclinent sous la menace du saint évêque, puis Guelfes et Gibelins entrent dans le Dôme, chacun par une porte, pendant qu'un chant religieux *sponsa dei, mater christi*, couvre de ses sévères accents cette scène imposante.

Orso n'a dit qu'une parole, mais Cordelia l'a entendue, et elle suit dans l'église le groupe d'hommes d'où cette voix abhorrée est sortie.

Troisième acte.—Premier tableau.—Un cloître occupé par des soldats guelfes et allemands. Pendant que Cordelia cherche le bourreau de son honneur, Uberta apprend par hasard le nom du barbare qui a tué son enfant; Orso! C'est Orso qui a violé la vierge des Saraceni, c'est Orso qui a tué Andréino, le jeune fils d'Uberta.—Nous le tuerons! disent les deux femmes, qui se disputent le privilège de punir leur injure. Cordelia l'emporte.—Trouvons seulement une arme!—Je l'ai!—O Lucrèce nourrie de mon sang, donne que je le frappe.—Non, pas toi, moi! Tu ne pleures qu'un mort, et je me pleure, moi vivante.

Restée seule derrière les soldats, Cordelia frappe avec l'énergie d'une Romaine ou d'une Charlotte Corday; Orso roule à terre la gorge traversée d'un coup de poignard; au milieu de la bataille qui recommence, ses hommes l'emportent, respirant encore, à l'abri du portail de l'église. Lorsque Cordelia et Uberta reviennent sur leurs pas pour s'assurer de leur vengeance, elles ne trouvent plus le corps.—Ne serait-il que blessé! dit Uberta.—Dieu vengeur, s'écrie Cordelia, fait qu'il soit mort.... *Je ne recommencerais pas ce que j'ai fait....*

Deuxième tableau.—La place de l'église. —Les derniers mots de Cordelia, si profondément pathétiques dans leur simplicité, ouvrent au spectateur comme une perspective sur le cœur de la Lucrèce siennoise. Elle a été outragée, elle a frappé; mais maintenant qu'elle a vengé son honneur, elle redevient femme; elle a horreur du sang, elle se sent émue d'une profonde angoisse en songeant à ce jeune homme qu'elle a égorgé. Elle le cherche, pour s'assurer qu'il est mort; oui, peut-être; mais s'il ne l'était pas! Eh bien, il ne l'est pas; et voilà qu'elle le retrouve, et qu'elle verse de l'eau fraîche sur les lèvres entr'ouvertes de l'agonisant. O miracle de l'immense pitié féminine! Lorsqu'Uberta se rapproche, interrogeant les tas de cadavres pour y découvrir la face abhorrée d'Orso, Cordelia le couvre de son corps et le dérobe à la vue de la farouche nourrice. Situation admirable et neuve, qui place l'œuvre de M. Sardou hors de pair.

Quatrième acte.—Premier tableau.—Au palais Saraceni, Cordelia a caché Orso à tous les regards, surtout à ceux d'Uberta, qui achèverait le blessé sans pitié ni remords. Giugurtha Saraceni, vaincu, doit sortir de la ville; il veut quitter le palais par les jardins; mais, pour suivre cette route, il faut qu'il traverse la chambre où gît Orso convalescent. Cordelia l'en détourne avec tant d'insistance qu'Uberta conçoit des soupçons. Une explication violente entre la noble fille et sa nourrice achève de découvrir à celle-ci la vérité. Alors Cordelia lui fait entendre des paroles de clémence et de pardon; c'est au nom du pauvre Andréino qu'elle adjure la mère inconsolée de ne pas offrir un sanglant sacrifice au pauvre enfant devenu un ange dans le ciel, Uberta sent son cœur défaillir;

—Tais-toi! s'écrie-t-elle tout à coup en [illegible]

Giugurtha Saraceni s'éloigne par la route la plus dangereuse, et bientôt il est arrêté par les guelfes maîtres de la ville.

Cordelia et Orso vont se trouver face à face. Le fils du cardeur de laine reconnaît la chambre où il a commis, dans l'ivresse de la vengeance et de la victoire, le crime le plus lâche et le plus odieux. Deux images se succèdent dans sa mémoire, la femme qu'il a poignardée et la femme qui l'a sauvé en lui donnant à boire. Ces deux femmes n'en font qu'une avec sa victime. Son repentir éclate. "—Cordelia, c'est à moi de te rendre l'honneur.—Moi ta femme! Ah! si tu n'étais coupable qu'envers moi! Et ta patrie, guelfe, qu'en as-tu fait? —Oh! cette guerre impie, je la maudis, je la pleure, car elle est ton œuvre et la mienne. C'est nous, toi de cette fenêtre, moi de cette place, qui en avons donné l'affreux signal. Eh bien! ce que notre haine a fait, veux-tu que notre amour le répare? Cette ville, comme toi conquise, outragée, avilie par moi, comme toi je l'arrache au désespoir; et comme toi je la relève.—Tu oseras?—Sauver tout un peuple en ton honneur, j'y cours!—Ah! si tu fais cela.... Ne me promets rien et laisse-moi gagner mon pardon.—Eh bien! va donc.... Je rougis de toi, fais que je m'en glorifie. Tu n'es qu'un bandit, sois un héros, et reviens après, si tu veux, me parler de ton amour."

Deuxième tableau.—Les ruines de la vieille seigneurie. Les prisonniers gibelins arrêtés, parmi lesquels Giugurtha Saraceni, vont être mis à mort. Orso reparaît au milieu des acclamations populaires qui saluent sa résurrection. Il prend la parole.—Siennois, l'empereur Charles IV nous assiège; il vous demande cinquante mille florins d'or pour se retirer; je propose, moi, de lui en demander soixante mille pour le laisser partir en paix.—Tu es fou, nous ne sommes pas en force.—Vous vous trompez; je vais, si vous le voulez, vous donner une nouvelle armée.—Comment cela?—Délivrez les prisonniers, puis tous ensemble, guelfes et gibelins, marchons contre le tyran étranger.

Cette proposition inattendue soulève un indicible orage; on insulte Orso, on l'appelle traître; mais il tient bon; et dans un discours entraînant, il enlève les suffrages de la multitude; on détache les liens des gibelins; et les frères ennemis, désormais réconciliés, vont culbuter les hordes allemandes.—Est-ce là ce que tu voulais, Cordelia?

—Oui, répond Cordelia subjuguée, et je t'aime.

Giugurtha surprend le regard et le mot de sa sœur, et ne lui dit que ce peu de paroles: "Nous causerons tous deux après la bataille."

Cinquième acte.—L'intérieur de la cathédrale.—Charles de Bohême est vaincu; l'armée siennoise rentre dans la ville. Cordelia, terrifiée par la menace de son frère, s'est réfugiée dans la cathédrale comme en un lieu d'asile. Giugurtha l'y rejoint; l'orgueil du patricien s'est révolté, il s'exalte jusqu'au délire lorsque l'aîné des Saraceni apprend de la bouche de sa sœur toute la vérité.—Ainsi, moi, ton frère, tu m'as barré le chemin du salut, tu m'as livré pour sauver ton amant; et quel amant! un artisan! un fils de la rue!

Il va la tuer, comme il a tué Uberta, sa complice. Mais en véritable Italien du quatorzième siècle, il répugne, à l'idée de verser le sang dans une église. Cordelia s'est évanouie sur les marches de l'autel; il profite de cette prostration pour lui faire avaler quelques gouttes d'une liqueur empoisonnée.

Le peuple survient, en armes; les vainqueurs Orso à leur tête, viennent chanter un *Te Deum*. Cordelia se tord en d'affreuses convulsions.—C'est la peste! s'écrie un jeune moine. La foule s'enfuit épouvantée, Orso saisit Cordelia dans ses bras. C'en est fait, il partagera son sort. Par la loi de la république, les pestiférés sont séparés du monde; les portes de l'église souillée se referment sur eux, et ne se rouvriront qu'après leur mort.

Cependant, avant d'abandonner ces infortunés, l'évêque Azzelino étend sur eux ses mains pontificales; ils seront unis devant Dieu.

Restés seuls, les amants échangent des adieux pleins d'espérance; la blessure d'Orso s'est rouverte, et les deux amants meurent à côté l'un de l'autre en échangeant leur âme dans un dernier baiser.

AUGUSTE VITU.

P. S.—En me réservant de juger demain cette vaste composition, je veux cependant constater, avant le lever du jour, l'immense succès de l'œuvre et de son incomparable, qui, à elle seule, ferait courir tout Paris.

Lafontaine, Lia-Félix et Marie Laurent ont été acclamés.

La musique a eu sa part dans cette belle soirée; elle comprend un chœur de soldats gibelins, les versets *Sponsa dei*, un chœur de femmes, l'entracte funèbre du champ de bataille et la grande marche de la procession, cinq morceaux de maître, qui valent une partition.

A. V.

(*Figaro.*)

Chapeaux fashionables aux magasins de chapeaux de R. E. Lee.

☞ Beaux habillements et linge fait, au prix de New York, pour du comptant. Les acheteurs gagneront immensément, en faisant leurs achats chez Garthwaite, Lewis & Miller, rue de la Commune No 100.

Voulez-vous être chaudement et élégamment chaussé? Allez au magasin du Drapeau Rouge.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Propriétés à vendre et à louer.

Banque des Citoyens.

Département du capital actif. Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1874.

HABITATIONS A VENDRE OU A LOUER.

L'habitation Fanny.

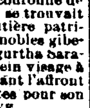

UNE habitation "sucrière" bien connue, située dans la paroisse Plaquemines, à environ 30 milles au-dessous de la ville, faisant face au fleuve, ayant [illegible] arpents, 800 en culture, un stock complet de mulets, charrettes et autres instruments, le tout en bon état; une grande sucrerie en briques et couverte en ardoises, ayant machine, moulin, centrifuge, équipage à vapeur, &c; une bonne maison et [illegible] cabanes en bois et doubles, écuries, en bon état; une belle machine à dessécher et environ 100 orangers en plein rapport; un corps complet de bons travailleurs, du plant de canne et de la souche pour une grande récolte l'année prochaine.

L'habitation Valle.

située à la Terre-aux-Bœufs, dans la paroisse St. Bernard, à 22 milles de la ville, ayant 1600 arpents dont 700 sont en culture. Il y a sur la propriété une grande et agréable maison, d'amples logements pour les travailleurs; une bonne sucrerie, un grand moulin et machines en parfait état, mulets, bœufs de tir, charrettes, instruments aratoires, outils de mécaniciens; du plant et des souches en quantité suffisante pour une récolte [illegible] l'année prochaine. La terre est bien égouttée et en bon état.

L'habitation d'Aquila.

petite habitation sucrière située dans la paroisse St Bernard, sur le bayou Terre-aux-Bœufs, à dix-huit milles de la ville, ayant 80 arpents [illegible] et en culture. Il y a sur la terre une maison cottage neuve et dépendances, quatorze cabanes en bois et doubles, une sucrerie en bois, ayant un moulin de quatre pieds, machine en bon état, les écuries nécessaires, charrettes à cannes et instruments aratoires; du plant de canne et des souches en quantité bien suffisante pour une récolte de cent boucauts de sucre.

L'habitation Caroline.

située en face de la ville de Baton-Rouge, ayant 1600 arpents de terre, dont environ 1000 sont défrichés et 400 en culture. Il y a sur la propriété une résidence-cottage et huit cabanes doubles en bon état; grandes écuries et autres dépendances; grandes machines; instruments aratoires et mulets pour cultiver 200 arpents, du plant de canne et des souches pour une récolte de cent boucauts de sucre.

Toutes ces habitations seront vendues à des conditions avantageuses ou louées pour l'année 1875. S'adresser à la Banque

JAMES T. TARLETON, Caissier.

23 déc—10t

Bonne occasion pour des hommes d'affaires.

DEUX grands magasins en briques et résidences au premier, sont à louer; situés dans le meilleur quartier du Sixième District, en face du Marché. Un de ces emplacements a été construit pour un "Corn Mill" à vapeur et un grand magasin à fourrage et l'autre pour un magasin de "dry-goods", grocerie ou café. Pour les conditions s'adresser au propriétaire JEAN MICHEL, coin Chestnut et Napoléon Avenue, Sixième District. 12 déc—1m

A louer,

De grands APPARTEMENTS, salés, élégamment meublés, dans un quartier central, à proximité des chars. Prix très modérés. S'adresser au coin des rues Canal et Royale, au dessus de la Banque Nationale. 13 déc—1m

Boulangerie à vendre,

LE soussigné offre à vendre sa boulangerie située rue Dryades No 64, connue sous le nom de St-John Bakery, avec deux charrettes à pain et chevaux et harnais, tout en parfait état, ayant une nombreuse clientèle, et faisant de bonnes affaires.

Pour les conditions s'adresser à M. NOEL LACASSIN, Rue Ste-Anne No 104, entre les rues Johnson et Galvez. 9déc—1m

Terres à louer à la part,

A de bonnes familles blanches. Elles sont entièrement à l'abri des inondations. Il y a dessus des maisons et des bâtisses; on fournira aux colons du plant de canne et ils auront le privilège de rouler à la nouvelle sucrerie [illegible]. Pour les détails, s'adresser à DAVID B. THOMPSON, Habitation "Belle Vue," à Franklin, sur le bayou Têche. 5 déc—1m

Lands to let on shares,

To good white families. Lands entirely above overflow. Houses, buildings and good cane furnished with privilege of "racking off" crop at New Sugar House making clarified Sugar. For particulars address or apply to DAVID B. THOMPSON, "Belle Vue" Plantation, Franklin, bayou Teche. 5 déc—1m

A louer.

UNE MAISON double [illegible] S'adresser à J. M. SOUBIRAS, [illegible]

Voiliers, etc.

CASSIDY & MILLER,

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Dimanche, 27 décembre 1874.

LE VOYAGE EN CHINE. Opéra en 3 actes de Bazin.

DORINA, Ballet divertissement en 1 acte

LUNDI, 28—Relâche à cause des répétitions de LE PROPHÈTE.

MARDI, 29—LA JUIVE. 27 déc—1t

Théâtre de l'Opéra.

RÉDUCTION DES PRIX.

Cédant à de nombreuses demandes, et prenant en considération l'état actuel des affaires, le Directeur de l'Opéra s'est décidé à une réduction momentanée des prix.

A partir de cette date, le prix du Parquet, du Parterre et des Fauteuils des Premières, sera de $1 50, et à prix des Secondes $1.

Le dimanche, le prix du Parquet, du Parterre, des Loges (Premières ou Secondes) sera uniformément d'une piastre par place.

Nlle-Orléans, 22 décembre 1874.

L. PLACIDE CANONGE, Directeur.

22 déc—

Théâtre du Vaudeville.

SALLE DE LA PARFAITE UNION, RUE DES REMPARTS.

Dimanche, 27 décembre 1874.

APRES LE BAL, Vaudeville en 1 acte.

EDGARD ET SA BONNE, Vaudeville en 1 acte.

LE SERMENT D'HORACE, Comédie en 1 acte.

Intermède:

Pitié pour ma Rinette..........M. Vitry

Je m'en passe..........M. Léonard

Admission..........50 cents

Enfants..........25

Le spectacle commencera à 7 heures et demie précises. 24 déc—3t

Théâtre St.-Charles.

Dernière semaine de l'engagement du célèbre comédien,

Mr. F. S. CHANFRAU

qui jouera tous les soirs, à la matinée du 1er de l'an et à celle de samedi.

5000 jolis jouets seront distribués à la matinée du 1er de l'An.

Vendredi—Bénéfice d'adieu de M. Chanfrau.

LUNDI. — La grande actrice anglaise, Mlle NEILSON. 27 déc—

Second Bal Anniversaire

donné par la Société d'Assistance Mutuelle des Confiseurs-Restaurateurs, à Grunewald Hall, samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

L. Chaplain,	A. Maire,
J. Strenna,	Chas. Lacoume,
Ed. Deneufchand,	D. Lopez,
J. Tresconi,	J. Marchal,
E. L. Z-il,	R. F. Miotos,
L. Lamothe,	P. Levy,
B. Bernichan,	A. Alciator,
L. Plechier,	Chas. Ostalier,
L. Moreau,	M. Brientara,
F. Huppenbauer,	J. Leblanc,
M. Vonderbank,	Germain Eopy,
A. Luigi,	Ph. Bulman,
Paul Roques,	F. Brunet.

Hugh Cassidy.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

E. Garreau,	M. Pizzini,
Paul Pierri,	D. Fechac,
A. Chopin,	J. B. Benson.

COMITÉ D'INVITATION.

J. B. Benson,	J. A. Lahargue,
Jos. Chapon,	E. Garreau.

F. Chapon.

Prix de la carte, pour un cavalier et dames..........$2 00

S'adresser au No 113 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité, 113 rue Royale, qui les fera distribuer à domicile. Aucune dame ne sera admise sans invitation.

Des propositions cachetées seront aussi reçues par le même comité à la même adresse, jusqu'au 15 janvier prochain, pour la barre, le vestiaire et les vins. L'acheteur s'engagera à fournir tout ce qui est nécessaire au service du souper ainsi que [illegible] personnel.

14 déc. au 6 fév—2t p. s. J et D.

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA

SOCIETE CULINAIRE,

A LA SALLE GRUNEWALD,

LE SAMEDI, 23 JANVIER 1875.

DIRECTEURS.

J. Maury,	A. Hauser,	A. Jarry,
L. Regottaz,	E. Gasiol,	J. Dubos,
Antoine Alciator,		N. Masse.

On trouvera des cartes pour messieurs et dames chez M. N. Kuntz, rue du Canal, et chez M. J. Leoni, à l'encoignure des rues Toulouse et Remparts.

Des propositions cachetées pour l'achat de la barre et du vestiaire seront reçues chez M. Dieu, jusqu'au 7 janvier 1875.

Prix d'entrée - - - - - $2.00

24 déc au 23 jv—DMJ

Bureau du Carondelet Canal & Navigation Company.—Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1874.—L'élection de neuf directeurs de cette Compagnie, pour l'année suivante, aura lieu LUNDI, 4 janvier 1875, au No 12, rue Carondelet, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M.

EMILE BOUNY, secrétaire.

16 déc—11 7 d—10 17 janv

AVIS.

AVIS est donné aux actionnaires de "Pamfa Specific Propelling Company of America" que la charte amendée de la dite compagnie sera en vigueur à dater du 4 janvier 1875, et ils sont requis de s'y conformer.

Par ordre de la Direction, B. I. MILLAUDON, secrétaire. Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1874.

16 déc.—5, 19, 24, 31.

Banque d'Amérique.—Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1874.—A une élection tenue le 16 du courant, pour élire des Directeurs de cette banque, qui devront servir durant l'année prochaine, les messieurs ci-après ont été élus:

A. M. Fortier	J. Scherck
W. P. Schmidt	T. Toye
C. J. Lewis	W. Van Benthuysen
D. Fatjo	A. T-rillon
F. W. Tillen	Jno. H. Rareshidt
Jno. J. Adams	J. Turcotte
E. B. Briggs.	

Et à une assemblée des Directeurs qui a eu lieu aujourd'hui, M. A. M. Fortier a été unanimement réélu Président.

EDGAR HINCKS, Caissier.

18déc—6t

Banque Nationale de l'Etat, de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1874.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de la banque, le troisième MARDI de janvier, 19 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

19 déc—1m

AVIS D'ASSURANCE.

Bureau de la Louisiana Equitable Life Insurance Co. Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1874.—(Extrait du compte-rendu des délibérations de la direction.)

Il est résolu à l'unanimité, que les polices émises, par cette compagnie, aux noms des personnes qui ont été tuées le 14 septembre 1874, seront payées.

WILLIAM HENDERSON, secrétaire.

15 déc—1m.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans. Nlle Orléans, 16 décembre 1874. —Avis aux actionnaires.—A une réunion du conseil de direction de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, tenue à la date ci-dessus, un dividende de six piastres par action a été déclaré sur les profits des derniers six mois, payables à partir du 4 janvier 1875.

Le livre des transferts sera fermé du 24 décembre au 4 janvier inclusivement.

WM. S. BROWN, Trésorier.

17déc—1m

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1874.—Une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance La Salamandre aura lieu, aux Bureaux de la Compagnie, le 18 janvier prochain, de 5 à 8 heures du soir, conformément à la charte, afin de voter sur les changements, additions ou modifications quelconques (qui peuvent être proposées) à la charte et [illegible] jugé nécessaire, pour voter sur la liquidation. Par ordre de la Direction.

dé17—1m JULES LE MORE, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle Orléans, 12 décembre 1874.—Le 3 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer sur demande:

1. Un intérêt de 8 pour cent l'an du 7 avril 1873 au 12 décembre 1874, sur 80 de toutes les actions payées en plein, ce qui équivaut à $8 52 par action.

2. Un intérêt de 8 pour cent l'an sur tous les versements faits en plus de $30 par action, de la date du paiement au 12 décembre 1874.

WM. CRUZAT, faisant fonctions de secrétaire.

15déc—15t

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle Orléans, 12 décembre 1874.—A une réunion des directeurs, aujourd'hui, conformément à la convocation de cinq directeurs, savoir: MM. L. H. Gardner, B. Huff, S. Kuls, J. A. Fox et Wm. Hartwell, il a été résolu, à l'unanimité, que cette compagnie approuve le choix qu'ont fait les actionnaires de M. Baldwin, A. M. Fortier et Jno. Brulsso comme liquidateurs.

WM. CRUZAT, faisant fonctions de secrétaire.

11déc—30t

Workingmen's Bank.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874. Une élection de Directeurs de cette banque, pour l'année 1875, aura lieu au local de la dite banque, le second lundi de janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. S. MONDISOT, Vice-président.

11déc—1m

Bureau du New Orleans City Railroad Company.—No 124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1874.—A une assemblée du Board des Directeurs tenue ce jour, un dividende de [illegible] par action a été déclaré, payable au bureau de la compagnie [illegible]. Le livre de transferts sera fermé du 22 au 31 décembre, 1874, inclusivement.

C. C. LEWIS, Secrétaire.

10déc—au 31

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1874—L'élection de directeurs pour l'année, aura lieu au local de la Banque, No. 142 rue du Canal, le MARDI, 12 janvier 1875, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

16 déc—1m

Nouvelle-Orléans, le 9 décembre 1874.—AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 132 rue Gravier, le SAMEDI 9 janvier 1875, de midi à deux heures, afin de voter sur certains amendements à la Charte, approuvés et recommandés par le Board des Directeurs.

LOUIS BARNETT, secrétaire.

10déc au 16jv

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—No 102 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1874.—L'élection annuelle des membres du Bureau de Direction [illegible] sera tenue au bureau de l'Association, lundi 28 décembre 1874, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

G. LANAUX, Secrétaire.

5 déc—au 28.

Office of the New Orleans Insurance Company, New Orleans, Dec. 5, 1874.—Notice is hereby given that the annual election of Directors to serve for the ensuing year, will be held at this office, corner Canal and Camp streets, on MONDAY, Dec. 28, 1874, between the hours of 10 A. M. to 2 P. M.

J. W. HINCKS, Secretary.

5 déc to 28

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1874.—Avis est par le présent donné que l'élection annuelle des directeurs, pour servir pendant l'année, sera tenue au bureau de la Compagnie, coin Canal et Camp, LUNDI, 28 décembre 1874, de 10 heures du matin à 2 heures [illegible]

J. W. HINCKS, Secrétaire.

6 déc—28

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874—[illegible]

WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain—[illegible]

P. McBRIDE, Secrétaire.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique de BIDWELL.

SEMAINE DU PREMIER DE L'AN.

Représentation en matinée le Mercredi et le Samedi.

VALENTINE ET ORSO.

Pièce montée avec grande pompe, nouveaux décors, [illegible] et brillants accessoires, et avec tout le corps des artistes remarquables de la Troupe Dramatique de l'Académie, y compris l'organisation spéciale d'artistes engagés pour les fêtes du Premier de l'An.

LES ENFANTS VAIDIS.

WM. ASHCROFT, Bettie Ruminschauh, Mlle Nellie Clinton, Mlle Kittie Brock, Mlle Marion [illegible], Mlle W. Fiske, qui paraîtront à chaque représentation, dans

De NOUVEAUX CHANTS, DANSES, GYMNASTIE, &c.

Mercredi, 30 décembre 1874.

Seconde Matinée de Présents de Nouvel-An, chaque personne obtiendra un présent.

☞ On représentera avec pompe la pièce féerique [illegible] d'extravagances, Le Prince Invisible.

27 déc—

Théâtre des Variétés.

Directeur..........JNO. E. OWENS

Dernière semaine de l'engagement de Miss S. F. BOWERS.

Lundi soir et mercredi à midi,

LADY AUDLEY'S SECRET.

Mardi—LOVE'S SACRIFICE.

Mercredi soir—CAMILLE.

Toute la troupe figurera dans ces pièces.

Lundi, 4 janvier,

LA TROUPE DU THEATRE DU 5e AVENUE commencera son engagement par Divorce, pièce moderne. 27déc—2t

Central Park.

CHAMBRE OBSCURE.

Ce merveilleux tableau est exposé au coin des rues Canal et Bassin.

Le "Frank Leslie" disait, le 25 juillet: Parmi les merveilles de New-York est le "Central Park" et la merveille du Central Park est la Chambre Obscure. Il offre un spectacle étonnant.

On peut la voir de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

1er déc—1m

LOTERIE.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Gros lot..........$30,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. (Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE A.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 16 Janvier 1875.

PLAN

10,000 Billets.......Billets seulement $10

1 lot de	$30,000 est	$30,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
[illegible] lots de	[illegible]	[illegible]
[illegible] lots	[illegible]	[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $30,000	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000	900
270 lots s'élevant à	[illegible]

EXPLICATION DES LOTS D'APPROXIMATION

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots seront des lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1250 gagne le premier prix de $30,000, les billets Nos. 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259 et 1250 auront droit à $300 chacun. [illegible]

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY Lock box 692 P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. —1m

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française a établi [illegible] à la disposition des cultivateurs et ouvriers [illegible]. Les bureaux sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi [illegible] à 7 heures.

Président, L. BERTON.

11juin—1an

Banque Nationale de l'Etat.

Etat à la clôture des affaires, le lundi, 30 Novembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	[illegible]
Bons des Etats-Unis, à [illegible] de prime	[illegible]
Autres bons d'Etat	[illegible]
Maison de Banque et autres propriétés	[illegible]
Meubles et Installations	[illegible]
Dépenses courantes et taxes	[illegible]
Dû par des Banques et des Banquiers	[illegible]
Argent comptant, en main	[illegible]
Monnaies d'or, en main	[illegible]
Fonds de rédemption dans les mains du Trésorier des Etats-Unis	[illegible]
	[illegible]

PASSIF.

Fonds Capital	[illegible]
Surplus de fonds	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non-payés	[illegible]
Dû aux Banques et aux Banquiers	[illegible]
Gains depuis le 1er juillet 1874	[illegible]
Dépôts	[illegible]
	[illegible]

SAML. H. KENNEDY, Président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat.

BRANCHE DE DÉPÔT.

Angle des rues Royale et Conti.

LOUIS A. WILTZ, Directeur. EUGENE TOURNÉ, Teneur de livres. A. WAGATHA, Jr., Payeur.

1 déc—3m

On fait des millions.

TOUTES LES SEMAINES, dans Wall street. Nous publions un journal hebdomadaire qui indique les différentes manières d'opérer dans les actions et l'or. [illegible] J. HICKLING & CO., banquiers et courtiers, No 72 de la rue Broadway, New-York.

10déc—1m.

A l'Enseigne de la Grande Pipe

P. E. SARRAZIN,

No 200, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée.)

DÉPÔT DE TABAC A FUMER, PRISER ET CHIQUER.

UN grand assortiment de Cigares, Cigarettes, Pipes, Cartes à Jouer, Briquets, Porte-Cigares, Allumettes, Papier à Cigarettes, [illegible] Tabac à Fumer: [illegible] Eagle, Pélican, Rough & Ready, Fine Cut, [illegible] Les ordres de la campagne sont exécutés avec promptitude.

15nov—1m J.D.M

L. GIROT,

Tailleur et marchand de linge fait.

Au No 11 de la RUE DU CAMP,

AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres, promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT ne peut être surpassé en ville quant au rapport de la qualité et du bon marché; il se compose d'habillements, de pardessus et de redingotes des derniers goûts.

Le linge de [illegible] par M. Girot lui-même. 1nov—3m.

M. RIQUELME.

FABRIQUE DE CIGARES.

A TRANSFÉRÉ son établissement au No 7 de la RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment les meilleures marques CIGARES, importés et du pays; il les vend en gros et en détail.

Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup d'autres dits importés.

Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.

On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.

[illegible] La maison ne craint pas la concurrence sous le rapport de la qualité et des bons prix. 6 nov—3 m.

Compagnie d'Ardoises Chapman.

CARRIERES CHAPMAN, en Penn.

Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Cheminées, Listeaux, [illegible], Bassins, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.

Chantier au No [illegible] de la rue des Remparts, 2e District.

[illegible]

A. M. J. Brandin.

Nous certifions avoir examiné avec soin les ardoises de "Chapman Slate Company." [illegible]

Louis H. Pilié, architecte, [illegible] W. E. HARPER.

VENTES JUDICIAIRES.

Julia Desmonde Seixas & J. M. Seixas vs. P. Beauna.

SIXIEME COUR de DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 7001—En vertu d'un writ de saisie et vente, adressé par l'Honorable sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à W. P. Harper, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI, neuf janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Romain, Kerlerec, de l'Esplanade et Derbigny et désigné par le numéro Treize d'après un plan dressé par Bringier, arpenteur général, [illegible] et déposé en l'étude de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain ayant trente-deux pieds trois pouces de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des demandeurs, suivant acte au rapport de Théo. Guyol, notaire public en cette ville, en date du 10 novembre [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 29 déc—2t

Succession de feue Françoise Lacy, veuve de François Baudouin, décédée.

DEUXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,601.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de décembre 1874, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi dix-huit de janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé au faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Français, de Craps, aujourd'hui Bourgogne, de l'Union et d'Amour aujourd'hui des Remparts faisant partie des terrains, No 231 et 234, suivant le plan général du dit faubourg. Le dit terrain commence à la distance de quatre-vingt-deux pieds, mesure française, de l'encoignure des rues des Français et Bourgogne, et mesure vingt pieds de face à la rue des Français, sur les profondeurs ci-après [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 27 déc—2t

J. B. Camors & Co., vs. John Martin.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 41,174.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-neuf (29) de décembre 1874, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'une boulangerie, rue des Français, entre celles Victoire et Moreau, dans le Troisième District de cette ville, comprenant chevaux, charrettes, &c., le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 29 déc—2t.

Charles Beconnais vs. Victor Boutron.
Pierre Léopold Jeannet vs. le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. Nos. 41,064 et 41,025.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, seize (16) janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains, situés en cette ville, dans le Troisième District, [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16déc—3t

Hypolite Cazes vs. Randolph Pavageau.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 6,777.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf de janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir:

1o Un terrain de forme irrégulière situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Claiborne et de l'Esplanade et le chemin du Bayou, [illegible]

2o. Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite [illegible] au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 24 avril 1870.

Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16déc—3t

Vicente Prieto vs. A. J. Thomas.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, à W. P. Harper, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, deux (2) janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

La goélette Joséphine No 2, ses agrès, voiles, amarres, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le vieux Bassin, près du pont Claiborne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 29 nov—2t

SUCCESSIONS de FEUE ROSANA DORMAN décédée épouse de FELIX DELERY, et de FELIX DELERY, aussi décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,021—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 novembre 1874, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 28 de Décembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des dites successions, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Robes de chambre en velours soie riche, brodée, chemises toile et divers autres articles.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, No. 43 Passage de la Bourse.—MARDI, 29 décembre 1874, à midi—il sera vendu, dans le Passage de la Bourse, près de la rue de la Douane—

Une robe de chambre en velours soie, riche, brodée, chemises de toile, linge de corps pour messieurs, bijoux, montres et un fort lot de divers articles.

Conditions—Comptant. 27 déc.

Vente sans réserve de diamants, montres, bijouterie, etc., en dépôts non-réclamés.

PAR PLACIDE J. SPEAR.—encanteur—Bureaux, No 43 du Passage de la Bourse.—LUNDI, 21 décembre et jours suivants, à 10 heures du matin, il sera vendu chez Jos Anglade, coin des rues Bourbon et Conti—

Tous les objets mis en dépôt chez lui et non réclamés, tels que diamants, montres en or, et en argent, fusils de chasse, revolvers, lorgnettes d'opéra, chaînes, joyaux, etc. Un grand lot de vêtements de seconde main et autres articles trop nombreux pour être énumérés.

Conditions—Comptant. 19 déc—

PAR A. GERARD.

PAR A. GERARD,—Chevaux, mulets, wagons, charettes, etc., etc. Ventes régulières tous les MERCREDIS, à 2 heures, P. M., aux Abattoirs, près le café François Ganucci. 10 nov—

PAR A. GERARD,—Meubles, tapis, articles fantaisie, objets d'art, tableaux, bijouterie, diamants, montres, etc. MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 11 heures. Bureau et salle de vente, 12 & 14 rue Bourbon, (près Canal).

Avances libérales sur consignations. 1novemb—

VENTES JUDICIAIRES.

John Rigamer vs. L. N. Olivier.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facia, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quatre de janvier 1875, à 5 heures P. M., sur les lieux, rue Miro, entre celles de l'Esplanade et Kerlerec, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de deux Cuves.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 22 déc—2t

Consultations tous les jours,

Rue Brand, près Ste-Philippe.

AYANT abandonné le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la Médecine. A cet effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation accompagnée d'une petite pharmacie pour mes clients. J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales, dues à mes recherches, en vue de la guérison des maladies que l'on ne guérit généralement qu'en compromettant la santé future, souvent pour toute la vie!

NOTA: Je n'emploie jamais de minéraux dans mon traitement interne, ayant jugé, après une longue expérience, que ces derniers n'étant pas assimilables, ne doivent pas être—rationnellement—introduits dans le système. Mes Consultations sont gratuites pour les personnes pauvres.

1oct— Dr. C. TESTUT.

Aux personnes qui souffrent de rhumatisme.

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux, et ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir ce résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatisme. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai [illegible]

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison [illegible] qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par W. L. JURGIELEWICZ, Pharmacien coin des rues Magasin et Tivolis, Nlle-Orléans, Lne. 22nov—6m

Avis au public.

Ayant vu dans le journal l'Abeille que M. FRANCISCO CHAS se présente comme mon successeur dans le salon de barbe et de coiffure de l'ex-hôtel St Louis, je proteste contre cette prétention. M. F. Chas a été mon employé pendant deux ans, jusqu'au 27 octobre 1874 [illegible]

4déc—1mDMJ AUGUSTE POIRIER.

Salon de Coiffure.

M. FRANCISCO CHAS informe ses amis et le public en général qu'il continuera l'exploitation du salon de Coiffure de M. Poirier situé rue St Louis 45, entre Chartres et Royale. Il espère que les clients de l'établissement lui accorderont l'ancien patronage qu'ils ont toujours accordé à son prédécesseur. 6déc—1m DMJ

BUREAU DE NOTAIRE DE P. CHARLES CUVELLIER.

Les amis, les clients du défunt et le public sont informés que ses affaires seront continuées par E. B. TRIST, notaire public, ancien assistant et clerc de confiance de M. P. C. CUVELLIER, et par son fils E. CHARLES CUVELLIER, au même bureau, No. 140 de la rue Gravier, entre les rues St-Charles et Camp. 4 déc—D M S—1m.

J. DOUSSAN

142..........Rue du Canal..........142

entre Carondelet et Baronne.

A L'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin au No 142 rue du Canal.

On trouvera chez lui un magnifique assortiment de gants Jouvin et Reigner pour dames et messieurs, ainsi qu'un grand choix de parfumeries importées, des marques les plus connues à des prix modérés. 17nov—3m. Mar. J et D.

Avis.

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent en recevoir le montant en s'adressant à J. G. KUSTIN, Avocat, commissaire des Etats-Unis No 22 de la rue Carondelet, N.-O. Boîte 2027 du bureau de la poste. 3oct—3m.

Buvette des Variétés DE HOYT,

Au No 14 de la rue Bourgogne.

Au-dessous du théâtre des Variétés.

Ayant pris à bail la Buvette du Théâtre des Variétés pour la saison, et ayant conclu des arrangements qui, je l'espère, satisferont les plus difficiles, je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public.

8nov—3m CHARLES J. HOYT

P. DÉJAN,

Marchand de Meubles.

Encoignure Dauphine et Quartier.

PRÉVIENT ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix d'une modicité rare.

Ameublements complets en bois de rose, acajou, en noyer pour chambres à coucher, de $60 à $125; ameublements pour salons, de $60 à $100; [illegible]

M. DEJAN invite les personnes qui ont des achats de ce genre à faire à visiter son magasin avant d'aller ailleurs. 1oct—3m

Forrestier Delhonde & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS —ET— Négociants-Commissionnaires,

Au coin des rues Second et Pine, ST. LOUIS, MO.

Nous consacrons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon et d'autres marchandises—"spot" et "futures."

Nous sollicitons les consignations de produits de l'Ouest, sucre, mélasse, café, riz, fournitures de navires, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.

12 nov—3m

AVIS.

BOARD DE LIQUIDATION. Etat de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1874.

Résolu, qu'à l'avenir les assemblées régulières de ce Board seront tenues TOUS LES LUNDIS à midi. Toutes applications pour échange de Bonds et de Warrants pour de nouveaux Bonds consolidés, en vertu de l'acte No 3, Session de 1874, doivent être faites par l'intermédiaire de l'agent fiscal (New-Orleans National Bank) le ou avant le jour de chaque assemblée. Les applications qui seront faites les lundis seront mises de côté jusqu'à la prochaine assemblée.

P. C. DESLONDE, secrétaire du Board de Liquidation.

25 nov—3m

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires,

61..........RUE TCHOUPITOULAS..........61

NOUVELLE-ORLEANS.

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement Pour la mise en bouteille, Nos 126, 128 et 130 de la rue Bienville, (ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE et ALE AU GINGEMBRE, Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO.—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, [illegible]

JOHN RUEIN,

—TAILLEUR—

114..........rue Gravier..........114

(Près Camp)

A l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient de transférer son établissement du No 165 de la rue de Chartres à l'endroit ci-dessus indiqué. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines, articles de toilette, notions, Coutellerie, Manteaux, Valises, Plaqué, etc., etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alexander LEVY, encanteur. — LUNDI, 28 décembre 1874, à 10 heures du matin, à la salle de vente, No 3 rue de Chartres, il sera vendu:—

300 lots de marchandises sèches étrangères et américaines comprenant des alpacas, mérinos, cachemires, [illegible], ginghams, coton blanc et écru, articles de bas, etc.

—Aussi—

Un beau choix d'articles de toilette pour hommes, notions assorties, manteaux, coutellerie, valises, plaqué, etc., etc.

Conditions: à la vente. 27 déc.—

PAR VINCENT & CO.

Vêtements, Vêtements, Chapeaux, Chapeaux, Chapeaux, Marchandises sèches étrangères et du pays. Articles pour hommes.

PAR VINCENT & CO.—E. Vincent, encanteur.—Aux Nos 61 et 63 de la rue de la Douane—MARDI, 29 décembre à 10 heures du matin, il sera vendu—

Un vaste assortiment de marchandises sèches étrangères et du pays.

—Aussi à midi, le même jour—

25 lots vêtements de saison.

Chapeaux feutre, laine et cachemire. 27 déc—2t

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. 400 douzaines Souliers de Newark et Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO—H. Semery, encanteur.—MARDI le 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée):—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un bel assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.

400 douzaines Souliers de Newark et Philadelphie, fabriqués expressément pour le détail de la ville.

Conditions—à la vente. 27 déc—

PAR ALBERT PAUL.

ENCAN! ENCAN!

Cadeaux du 1er de l'An. Au bureau de prêts sur gages No 17 de la rue Baronne.

PAR ALBERT PAUL, encanteur.—Vente péremptoire, à l'encan, de gages forfaits au bureau de prêts, No 17 de la rue Baronne, près Canal, LUNDI, 28 décembre 1874—comprenant en partie: parures en diamants, montres de chasse en or et en argent; un assortiment général de bijouterie, objets de fantaisie, pistolets, linge de corps. 27 déc—2t

PAR D. E. MORPHY.

Raisins secs, Amandes, Raisins frais et vin. Chargement du brick Jaime, directement de Malaga.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu VENDREDI; [illegible] décembre, 1874 à midi sur la Levée en face de la rue St Philippe, Deuxième District:—

250 caisses raisins Layers,
750 demi caisses "
160 quarts "
100 sacs amandes à coques tendres,
125 boîtes de 5 livres chaque, piment rouge,
15 sacs de noix,
15 sacs noisettes,
2000 [illegible] d'ail frais,
15 sacs pois Garbanzos,
35 barriques vin de Catalogne, Malaga,
50 quarts de barriques "
10 barriques vin célèbre de St Vincent.
114 sacs amandes de Tarragone.

Conditions à la vente. 25 déc—

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 136 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continue à exécuter toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitreux oxide gaz.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Restaurant Antoine.

Transféré rue St-Louis 65.

M. ANTOINE ALCIATORE annonce à ses clients de la ville et de la campagne et au public, qu'il a transféré son restaurant du No [illegible] rue St-Louis au No 65 même rue, entre Royale et Bourbon. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour.

Commercial Restaurant,

107..........Rue de la Douane..........107

MM. GERMAIN & AUGUSTE, PROPRIÉTAIRES.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15....RUE ROYALE....13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Salon d'huîtres du Gem.

HUÎTRES DE LA BAIE.

Le soussigné, propriétaire du Gem Oyster Bay Saloon, au No 17 de la rue Royale et près l'Hôtel St. Charles, informe ses amis et clients que les arrangements qu'il a conclus lui permettent d'offrir les meilleures huîtres du marché. Il compte sur le bienveillant patronage de ses anciens clients.

27 nov—1m G. M. BORGES

F. SUARES..........M. SUARES

Premiers prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de F. SUARES & Bro. FABRICANTS DE CIGARES FINS, [illegible] rue Gravier, Entre Magasin et Tchoupitoulas. [illegible]

J. F. DICK,

AVOCAT.

Au No. 15 de la rue d'Orléans,

5nov—1m. Près des Cours.

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée ou Decatur,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En main un assortiment général de Groceries, Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations. 1nov—1m

Pour le Havre.

La barque française COMTESSE DUCHATEL, capt. Chs. Dupont, devant partir sous peu, prendra des passagers de première et de seconde pour le port ci-dessus. Pour prix de passage s'adresser au capitaine à bord. Le navire est au P. 24 district.

R. Y. HOPKINS, Agent, 175 rue Commune.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

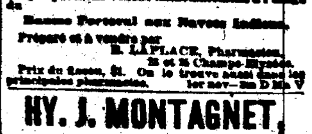

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par E. LAPLACE, Pharmacien, 33 et 35 Champs-Elysées.

Prix du flacon, $1. On le trouve aussi chez les principaux pharmaciens. 1er nov—3m D Ma V

HY. J. MONTAGNET,

(Successeur de ALF. LAINE, agent.)

—Marchand de—

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Dépôt, sur la Levée, au ferry du 3e District.

BUREAUX, No. 167 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans.

☞ Les ordres sont reçus à l'un et l'autre de ces endroits. 1nov—3m

Charbon - Charbon - Charbon

P. & R. DeVERGES,

Au No. 24 [illegible] rue Carondelet.

Offrent les meilleurs charbons Pittsburg, Anthracite, [illegible] pour les familles, [illegible] dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché. [illegible]

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO,

Charbons PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE, livrés aux plus bas prix du marché.

Bureau, No [illegible] de la rue Gravier. Dépôts, au coin des rues Race et Levée; au coin des rues Julia et Water.

CHARBON.....CHARBON.....CHARBON

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL. Fournis aux plus bas prix du marché et livrés dans toute partie de la ville par M. & C. TYLER, Au No. 9 de la rue Carondelet, [illegible]

COAL. COAL. COAL.

PITTSBURG, ANTHRACITE AND CANNEL COAL. Furnished at the lowest market rates. Delivered free of cartage in any part of the city. [illegible] M. & C. TYLER.